



Code de la route plus valable faute de l'auto école

Par **Audrey**, le **13/11/2008** à **15:29**

Bonjour,

Je me permet de m'adresser à vous aujourd'hui aujourd'hui car mon code de la route n'est plus valable faute de l'auto école qui avait obligation de me donner une date d'examen avant fin juillet 2008 mais qui ne l'a pas fait. Que puis-je faire contre eux ? Puis-je demander une prolongation de mon code de la route puisque c'est l'auto école qui est en tord ?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **13/11/2008** à **18:18**

Bonjour,

Il me semble que l'examen du code est valable 2 ans, non ? et en 2 ans vous n'avez pas réussi à passer au moins 1 fois la conduite ? Il me semble qu'il nous manque des infos sur votre cas.

Par **Audrey**, le **13/11/2008** à **22:09**

L'examen de conduite a été passé 3 fois sans réussite..ce qui a pris du retard c'est le transfert du dossier d'une auto école à l'autre, pour cause de déménagement, mais aussi l'attente d'un premier passage puis d'un second..Cependant ne puis je pas faire un recours auprès de la

préfecture afin d'avoir la prolongation de validité de mon code, en considérant le malheureux "oubli" de l'auto école? Sachant que de plus, je dois payer la somme de 300 euros?
Merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **13/11/2008** à **23:00**

Et bien voilà, il nous manquait effectivement des infos.

Malheureusement, même si vous tentez un recours gracieux auprès du préfet, lequel ne pourra que le transmettre au ministre des transports (patron des inspecteurs du permis), je crains fort que ce recours ne soit rejeté. Essayez mais vous n'avez qu'une chance sur ...et quelques millions d'avoir gain de cause.

N'accusez pas votre auto-école pour cet "oubli", votre déménagement n'y est sans doute pas totalement étranger. Alors !

Par **Audrey**, le **13/11/2008** à **23:03**

Seulement l'auto école admet avoir oublié de me prévenir..et le déménagement était au début de l'apprentissage. Merci quand même pour ces informations.